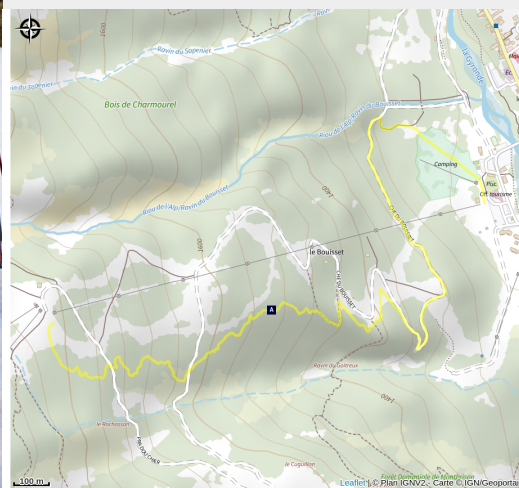


Piste de ski de randonnée

Aire d'Adhésion du Parc National des Écrins



Carte et balisage (Marc Grivaux)



Pour consulter les conditions du domaine, cliquez [ici](#).

**Itinéraire sécurisé et labellisé FFME :
3,5 km depuis la station 1250 jusqu'en au
du télésiège du Préron - 600m D+**

**Montez jusqu'à la lisière de la station et
offrez vous un beau panorama sur la
Vallouise.**

*Balisage : flèches jaunes et marques oranges sur
les arbres en forêt*

Description :

L'itinéraire démarre en bas du télésiège de Préron, au pied du domaine de Pelvoux.

Vous remonterez progressivement d'abord sur une piste puis à travers les forêts de mélèzes jusqu'à atteindre le haut du télésiège le Préron, à 1850 mètres d'altitude.

La descente peut se faire par les pistes bleus, vertes ou rouges.

Infos pratiques

Pratique : Ski de randonnée

Durée : 2 h

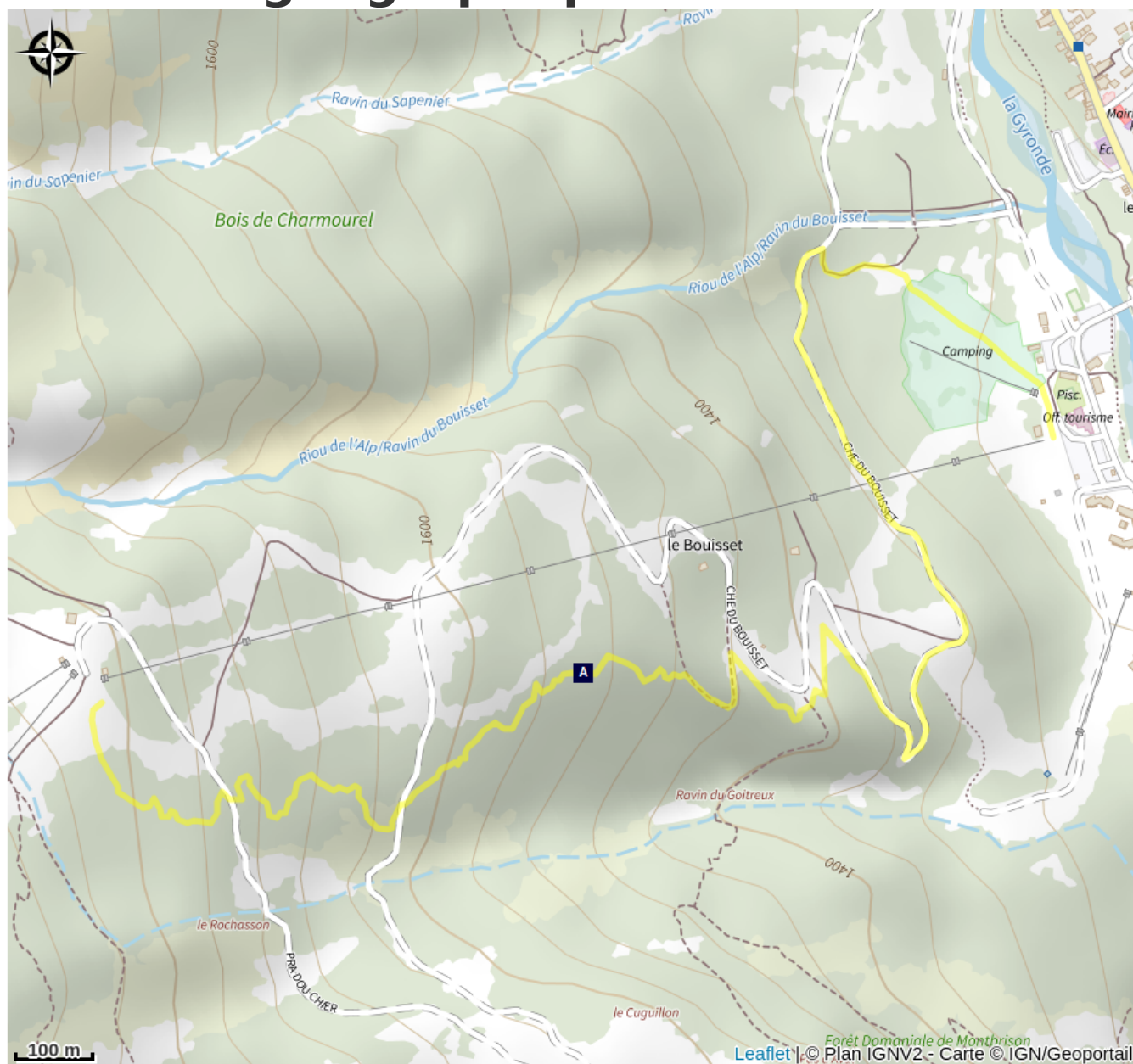
Exposition : E1

Cotation marche : F

Cotation ski : Ski 2

Cotation marche : PD

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Recommandations

- Vous empruntez ces itinéraires sous votre propre responsabilité. Informez-vous des conditions météorologiques, nivologiques et des risques d'avalanche édités par Météo France, mais aussi des Bureaux d'Information Touristique avant votre départ.
- Vous devez impérativement vous munir du matériel de sécurité et savoir vous en servir : **DVA, pelle, sonde**, kit de premiers secours.
- La pratique des activités nocturnes sur les domaines nordiques est interdite. Elle doit être encadrée par un professionnel et soumise obligatoirement à l'autorisation du service des pistes.
- Plusieurs itinéraires sont partagés avec les skieurs de fond, les randonneurs raquettes/piétons, les chiens de traîneau et les traileurs. Soyez prudents.
- Il est interdit de remonter le long des pistes de ski sauf si le balisage vous l'indique. Dans ce cas, vous n'êtes pas prioritaires lorsque vous les traversez.
- Respecter la signalétique : dangers, interdictions, sens des pistes, entre autres.
- Ne surestimez pas vos capacités !
- Emportez vos déchets !
- Lors de vos montées et descentes en hors-piste, vous pourriez croiser des zones clôturées en triangle : il s'agit de zones de mise en défens des zones d'hivernage du tétra lyre. Respectez ces zones et contournez-les.
- N'hésitez pas à vous munir d'un topo-guide pour avoir à portée de main toutes les informations sur les itinéraires ski de randonnée

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo avant votre départ et de ne pas surestimer vos possibilités. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. En cas de doutes, s'adresser à des professionnels : moniteurs ou loueurs de matériels.

Coordonnées des Secours en Montagne : 112